

Pour sûr, alors !

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **58 (1920)**

Heft 49

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-216005>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou



Rédaction et Administration :

Imprimerie FACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—

six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.

Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les personnes qui s'abonneront au
CONTEUR VAUDOIS
pour 1921, recevront ce journal
gratuitement
dès ce jour jusqu'au 31 décembre 1920,
en s'adressant à l'administration,
Pré-du-Marché, 9, LAUSANNE.

Sommaire du Numéro du 4 décembre 1920. — Le
petit médecin vaudois (Prof. Arthus). —
Lo Vilhio Dèvesà : Medzeburrou ; — N'est pas mé.
— C'est la foire... (Mme D. Perret). — Le village au
pied des collines (Jean des Sapins). — Au bon vieux
temps. — FEUILLETON : Fille des champs (D^r Chate-
lain). — Boutades.



LE PETIT MÉDECIN VAUDOIS

VOYEZ donc l'original portrait qu'a fait du
médecin vaudois, M. le professeur Arthus,
doyen de la Faculté de médecine de l'Uni-
versité, en installant, comme professeur d'ophtalmo-
logie M. le Dr Jules Gonin.

Bien que ces lignes aient été déjà publiées dans
un ou deux de nos journaux, il nous a paru qu'elles
ont leur place toute marquée dans le *Conteur*.

* * *

« ...Etre Vaudois est une qualité majeure pour en-
seigner en une Faculté de médecine. Je m'explique :

» Il y a — peut-être beaucoup de Vaudois l'igno-
rent-ils ? — il y a une Ecole médicale vaudoise que
l'on connaît bien par delà le Jura et les Alpes, par
delà l'Atlantique ou l'Europe centrale, autant dire
jusqu'au bout du monde, et qui a son histoire et ses
traditions, son caractère et ses vertus, son idéal et
ses principes, une école dont l'éclat très vif et très
pur se maintient inaltéré depuis un siècle et au-delà.
Cette école doit sa grandeur aux maîtres illustres
qu'elle possède, qu'elle possède encore aujourd'hui,
qui ne lui manqueront pas demain ; mais, autant qu'à
ses grands chefs, elle la doit au simple soldat, elle
la doit au médecin vaudois.

» En France, après la victoire, on nomma des ma-
réciaux, on décora des généraux, on créa des colo-
nels, on promut des officiers, et c'est bien ; mais, tout
récemment, on honora en une superbe apothéose le
petit soldat français, et c'est mieux. Et je voudrais
faire de même et rendre publiquement hommage au
petit médecin vaudois.

» Pathologiste, il l'est certes, ayant étudié congru-
ment sur les bancs de la Faculté la médecine et la
chirurgie, l'obstétrique, la psychiatrie et toutes ces
disciplines qui se sont entassées chez nous ; il a
prouvé par ses réponses aux examens fédéraux qu'il
connaît bien les classiques, les romantiques, voire
même les décadents médicaux. Mais il est patholo-
giste avec un brin de scepticisme, et je l'en loue
grandement ; il a trouvé dans ses bouquins tant d'hypo-
thèses, de théories, de dogmes, quasi sacrés, se
heurtant ou s'opposant, se bousculant ou se piéti-

nant, s'intoxiquant, se massacrant les uns les autres,
qu'il a conçu par ces tristes choses le sentiment
qu'on approuve en présence de méchantes gens se
cherchant querelle et qu'il est bon, quand on est
bien, de ne point trop fréquenter.

» Et puis, être pathologiste, somme toute, c'est
connaître une science, une technique, mais ce n'est
point dépasser les limites du terre-à-terre, du lamen-
table terre-à-terre, suffisant peut-être à certains qui
ont poussé par là-bas, mais ne satisfaisant guère
l'artiste qui sommeille en l'âme du petit médecin
vaudois. Car il est artiste, à coup sûr, le petit méde-
cin vaudois ! Que voulez-vous ? Il est latin !

» Heureusement, dans la clinique, il a trouvé plei-
nement de quoi satisfaire ses goûts, utiliser ses qua-
lités, appliquer son rude bon sens. En fin observateur
qu'il est, il a aperçu un rien — un pli attristé du
visage, un éclair passer des yeux, un fléchissement
dans la voix, un menu tremblement des mains —
un rien qui l'a guidé pour poser son diagnostic
plus sûrement que la chimie, les rayons X, le mi-
croscopie et tout cet inquiétant bagage qui devient
fort encombrant. Grâce au sens clinique qu'il pos-
sède, affiné au plus haut degré, il manœuvre fort ai-
sément au milieu des difficultés sans nombre que
comporte la pratique de cet art médical si varié, si
souple, si nuancé qu'il peut rivaliser avec l'art le
plus subtil et le plus délicat qui soit. Comme un
chef d'armée en campagne, il disposa de forces magi-
ques, qui sont des impondérables, il est vrai, mais
qui brisent une offensive et qui font reculer la mort.
Pathologiste et clinicien, soit. Mais il est surtout
médecin, notre petit médecin vaudois. Médecin, c'est-
à-dire apôtre, et comme autrefois le Maître s'en al-
lait par les chemins de la Judée s'en allait vers les
tout petits, par les vallées ou les montagnes, sous
le soleil ou l'ouragan, il s'en va vers ceux qui souf-
frent, il est la foi qui reconforte, l'espérance qui res-
suscite et la divine charité : dans la maison où l'on
pleure, palais brillant ou noire mesure, avec lui en-
tre toujours un clair rayon de chaud soleil.

» Il est modeste avant tout, sachant combien est
imparfaite la science humaine dont certains tirent,
hélas ! tant de vanité et que trop souvent, devant la
mort souveraine, il doit avouer qu'il est vaincu. Mais
si, comme le grand ancêtre qu'est le chirurgien
français il répète volontiers : « Je le pensai, Dieu le
guérit », il n'est pourtant point fataliste, et s'il doit
parfois reculer devant l'ennemi menaçant, sans flé-
chir il se replie pas à pas, combattant sans relâche,
défendant le terrain pied à pied et ne rompant la
bataille que si l'Irréparable est là. »

Comme la grêle ! — Le docteur Z... va chez un de
ses clients, M. X..., qu'il a laissé trois jours avant
dans un état désespéré.

En arrivant devant la maison de celui-ci, il aper-
çoit la porte tendue de noir.

Il devine aussitôt que son malade est trépassé,
mais cependant, voulant en avoir l'assurance, il se
dispose à gravir l'escalier.

Alors le concierge qui l'aperçoit :

— Oh ! Monsieur, si c'est pour M. X..., c'est inuti-
le de monter, on va le descendre !

D'accord ! — A la rigueur, dit le marchand à un
monsieur, je vous laisserai ce faisand pour treize
francs.

Le monsieur, saluant poliment :

— Moi aussi.



MEDZEBURROU

D'AIN on velladzo proutzou dé Petterlingue,
coummun on lay di ain nalleman, l'ay a on
villiou valet, qu'avay la nortze dé vini
bayre in vella dain la couzena d'on cabaret yo let
qu'on servessay à baire et à medzy. Dé tins à ou-
trou ye demandavé avoué sa cartetta, on bocon dé
pan et dé froumadzou, et coummain ci cor nyré ja-
mais pressa, ye profitavé dau momain que ne lay
avai nyon à la couzena, por accrotzy dain lou bouf-
fet, on bocon dé tzay couette ot quet que satzé ; car,
tot lay yiré bon.

Dérayramain noutron affama arrevé à la pinta
ain question, on bocon dévant la né et coummain ye
ne lay yavai nyon au paylou ni à la couzena ; ye
profité dé vitou voaity au bouffet san que lay avay.
L'impougne ouna demi-livra dé burrou avoué let
quatrou days et lou pautzou et sé dépatze dé vitou
l'avalà, dévan que coquon vigné. Coummain la ca-
bartière arrevavé avoué ouna botoille dé pétrole
que lavay éta query à la boutica proutzou dé tzy
lly, trauvet ci coo au maitin dé la couzena avoué la
man déza lou naz que s'écomantzivé d'avalà lou
mochi qu'yret dain sa botze ain saillissant per la
porta dé derray.

La cabartière tota émochounnaye dé l'avay yu
avoué lé pottes grasses sé sondzé dabao que ye lay
avai roba oqué din lou bouffet et llié vay dé suite
que lou burrou manquavé. Coummain ne rintravé pas
llie va vitou voyty à la fenitra dé dévan et lou vai
que modavé avoué son bissa dézo lou bré.

Daboo l'idée lay vin qu'ou ristout dau burrou
saret dedins, et llié crie à ouna fenna de deret à ci
l'ommu dé vini quanqua la pinta. La cabartière
assebin lay vaulet apry, lou ramainne et quand ye
sont dans la tzambra à bayre, lay auvret son bissa
crayant dé trova lou ristout dau burrou ; ma à sa
granta stupéfachon, tot yret medzy.

L'avay la botze imbardouffliaye tant qu'ay zo-
roilles. Du adon, tzaceon lou naummet : Medzeburrou.

N'EST PAS MÉ

On demeinde, au prède d'on veladzo, l'organiste
s'étai trompé et l'avai fé onna musica d'infai, que
to lo mondo ein étai escandalisé ; asse bin quand
saille-ce, lo syndico l'atteindai que dévant po lai
fère onna semonce, et lai dese :

— Ah ! ah ! vo z'ai fé oqué dé bio, stu matin,
jamé n'é oiu 'na tóla chetta !

— N'est pas mé, repond l'organiste, lé cé gueux
dé Branlapantet, que tiré lo soelliet, que s'est trompé
dé chémo.

Pour sûr, alors ! — Dans le cabinet du juge d'ins-
truction :

— Je suis entré dans la chambre, j'ai volé ; mais
je n'ai jamais eu l'intention d'assassiner.

— Pourtant, si la victime s'était réveillée, si elle
avait appelé au secours ?

L'accusé ironiquement :

— Alors, monsieur le juge, vous conviendrez que
c'est elle qui aurait commencé.